

## L'influence de l'expérience gouvernementale Pierre MENDÈS FRANCE sur l'activité parlementaire belge contemporaine

À la date symbolique du 18 juin 1954, Pierre MENDÈS FRANCE (PMF) était investi Président du Conseil devant l'Assemblée Nationale. La Belgique découvrait alors un homme politique inédit

**L'auteur :** Mike D'HEUR est titulaire d'un Master en sciences politiques de l'Université de Liège.

dont le style de gouvernement et la curieuse personnalité passionnèrent l'opinion publique au cours des quelques mois de son mandat<sup>1</sup>. La France avait-elle trouvé l'homme fort qu'elle recherchait depuis le départ du général DE GAULLE en 1946 et qui restituerait sa grandeur d'antan ? Se trouvait-elle face à une nouvelle désillusion produite par cette IV<sup>e</sup> République qui n'avait jamais vraiment réussi à convaincre ? Cette éphémère expérience a néanmoins marqué les esprits car, parmi les nombreux hommes d'État qui se sont succédés à la tête de ce régime parlementaire instable depuis la Libération, PMF est bien souvent le seul nom dont le souvenir soit demeuré vivace. La figure de Pierre MENDÈS FRANCE est devenue mythique pour la gauche française et reste plus que jamais d'actualité, stimulant notre objet de recherche. La dernière élection présidentielle foisonnait encore de référentiels mendésistes. À titre d'exemple, Bernard GUETTA, éditeur de l'hebdo économique *Challenges*, s'amusait des propos éloquentes de partisans du mouvement *En Marche* : « MACRON, c'est le vengeur de MENDÈS, un MENDÈS qui a enfin gagné. MACRON, c'est la gauche [...] sa renaissance mendésiste »<sup>2</sup>.

Notre propos n'a pas la prétention de dresser l'histoire de l'homme de la IV<sup>e</sup> République ou de son action mais d'esquisser les représentations qu'en avaient les parlementaires Belges des années 1950, ainsi que les potentielles influences concrètes exercées sur les processus législatifs. Le terme « influence » est ici compris comme la capacité présumée du gouvernement français et de son président du Conseil à générer une action ou une réaction dans le chef des députés belges.

<sup>1</sup> D'HEUR Mike, *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955): une éclaircie dans le sombre ciel français ?*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, Liège, 2016.

<sup>2</sup> GUETTA Bernard, « Emmanuel Macron est-il le vengeur de Mendès-France ou le Giscard de 74 ? », *Challenges*, 20 juin 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.challenges.fr> (consultée le 17 avril 2018).

Nous avons choisi d'élargir les bornes temporelles du propos au-delà de la stricte période du gouvernement MENDÈS FRANCE (du 18 juin 1954 au 5 février 1955) afin non seulement de nous écarter d'une approche purement historique mais surtout de rendre compte de la postérité d'une telle figure politique. En tant que chef du gouvernement, PMF incarne la France dans les relations internationales ; son image conditionne donc aussi celle de l'État qu'il dirige.

Comment caractériser l'influence de l'expérience gouvernementale de Pierre MENDÈS FRANCE sur l'activité parlementaire belge contemporaine ? Cette problématique constitue le fil conducteur de l'article. Dans cette perspective, nous définissons le cadre conceptuel et méthodologique de l'influence avant de nous attarder sur l'état des relations franco-belges selon cette configuration spécifique. Nous avons sélectionné deux moments forts où s'exprime concrètement l'influence de PMF. Premièrement, nous envisageons la gestion française du dossier de la Communauté Européenne de Défense (CED) qui affecte sensiblement le vote belge du réarmement allemand. Deuxièmement, d'un point de vue sociétal, PMF s'est aussi illustré par son ambitieuse lutte contre l'alcoolisme français, ce qui génère non seulement de puissants systèmes de représentations mais également des révisions de la loi VANDERVELDE de 1919.

## **Le cadre théorique et méthodologique, quelle approche de l'influence ?**

Pour mesurer l'influence, notre cadre théorique s'appuie sur le concept de *Lesson Drawing* de Richard ROSE<sup>3</sup> qui exprime l'aspect volontaire des actes de transfert de connaissances et d'expériences entre systèmes politiques. Une telle pratique propose des solutions venues de l'extérieur (dans l'espace ou dans le temps) aux problèmes de politiques publiques d'un système spécifique. Ce concept théorique permet d'identifier l'origine de l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis de politiques inefficaces afin de prioriser certains dossiers ou de prendre les décisions en conséquence<sup>4</sup>. Il permet non seulement de rendre compte de l'exemple que peut inspirer une expérience positive à l'étranger adaptée à la politique nationale mais aussi, à l'inverse, de ne pas suivre celles qui n'ont pas fonctionné ailleurs. Afin de mettre les sources à l'épreuve, nous appliquons la séquence d'évaluation pro-

3 ROSE Richard, « What is Lesson-Drawing? », *Journal of Public Policy*, 1991, vol. 11, n° 1, pp. 3-30.

4 EVANS Mark, « At the Interface Between Theory and Practice - Policy Transfer and Lesson Drawing », *Public Administration*, 2006, vol. 84, n° 2, pp. 479-489.

posée par ROSE, adaptée à notre approche<sup>5</sup>. Dans une dynamique chronologique, le *Lesson Drawing* se déroule comme suit : le parlementaire doit d'abord capter l'attention des *policy-makers* par son intervention orale dans notre cas. Il puise alors des exemples/contre-exemples venus de l'étranger, souvent liés à sa propre expérience, ses affinités avec l'espace en question. Il synthétise ses observations en une « leçon » adaptée au contexte national et décide si elle doit ou non être adoptée en Belgique.

D'après les travaux les plus récents de ROSE, les processus de *Lesson Drawing* sont plus efficaces lorsque les programmes transférés le sont entre États partageant les mêmes systèmes de valeurs, culturellement assimilés et reposant sur des liens forts préexistants<sup>6</sup>. La profondeur des relations entre France et Belgique francophone développées plus loin dans le propos constitue un terrain propice à l'étude de ce phénomène empirique. Le simple fait de citer des exemples étrangers dans la rhétorique politique ne peut être considéré comme *Lesson Drawing* qu'à la condition que cela débouche effectivement sur un transfert de programme. Ainsi, notre analyse des débats parlementaires belges doit discerner, à travers les discours politiques, ce qui relève effectivement du *Lesson Drawing* et non d'interventions purement rhétoriques.

Notre question de recherche portant précisément sur l'acteur MENDÈS FRANCE, il nous est indispensable de s'attarder sur la personnalité même du Président du Conseil comme facteur à part entière d'influence sur l'activité parlementaire belge. Mais que signifie la notion même d'influence et comment la mesurer ? Le terme peut évoquer l'action d'une personne, d'une circonstance ou d'une chose qui s'exerce sur une autre. Notre réflexion s'est donc dirigée vers les rapports de force potentiels entre acteurs, les représentations collectives et constructions sociales. Appliquée aux sciences sociales et humaines, l'influence relève d'une discipline propre et émergente bien qu'encore vaste et peu structurée : la sociologie des réputations.

Une telle appellation, dès les années 1960, suscitait une certaine défiance de la part de chercheurs de disciplines proches jugeant les approches « réputationnelles » secondaires et subjectives<sup>7</sup>. Pourtant, elle a su profiter d'un engouement et d'une légitimité accrue avec

---

5 ROSE Richard, *Learning From Comparative Public Policy: A Practical Guide*, Taylor & Francis, 2005, p. 9. Il s'agit d'une évaluation destinée aux acteurs de terrain souhaitant vérifier si un programme étranger vaut la peine ou non d'être importé en tant que *Lesson Drawing* : nous récupérons donc cet outil pratique à des fins d'évaluation théorique, soumettant les débats parlementaires à l'épreuve du concept.

6 *Ibid.*

7 CHAUVIN Pierre-Marie, « La sociologie des réputations », *Communications*, 13 novembre 2013, n° 93, pp. 131.

l'avènement des réseaux sociaux. Le sociologue Pierre-Marie CHAUVIN propose une définition opérationnelle : « la réputation peut être définie comme une représentation sociale partagée, provisoire et localisée, associée à un nom et issue d'évaluations sociales plus ou moins puissantes et formalisées »<sup>8</sup>. Analyser une réputation implique donc de s'interroger sur les groupes d'acteurs produisant les mêmes représentations d'un individu en particulier, dans une configuration spatio-temporelle bien définie. Nous n'envisageons pas une seule réputation mais bien une pluralité, par essence éphémères.

Profitant de l'essor du champ de recherche, nous nous sommes appropriés les premiers efforts de catégorisation tout en les adaptant à notre propos. Parmi les jalons posés, Dominique BOULLIER et Audrey LOHARD<sup>9</sup> soumettent à la critique scientifique un outil de mesure de l'influence développé par l'entreprise californienne KLOUT<sup>10</sup>. Si l'objectif du service est de pouvoir moduler l'influence en ligne de ses utilisateurs à des fins commerciales, les sociologues lui reconnaissent le mérite d'exposer tous ses paramètres méthodologiques. C'est avec prudence que nous mobilisons la méthode de KLOUT, fruit de la concurrence du marché des agences d'*e-reputation*.

Selon KLOUT, l'influence est la capacité à provoquer une action chez celui qui reçoit le message, ce qui amène BOULLIER et LOHARD à différencier la simple « réputation-visibilité » passive de la « réputation-action », l'analyse de cette dernière permettant de rendre compte davantage de la complexité du phénomène<sup>11</sup>. KLOUT utilise trois indicateurs pour mesurer le « score d'influence » de son utilisateur :

Le *True Reach* qui cherche le nombre de personnes influencées, c'est-à-dire celles qui réagissent au message du personnage évalué.

L'*Amplification Score* qui établit la puissance de cette influence, la probabilité que ces personnes réactives génèrent elle-même une action.

Le *Network Score* qui évalue l'autorité des personnes réactives, la portée de leur propre audience.

---

8 Op. cit., p. 132.

9 BOULLIER Dominique et LOHARD Audrey, *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, Amiens, HAL, 2013.

10 Fondée en 2008, la société américaine Klout a créé une application mesurant l'influence sociale en ligne de ses utilisateurs sur base des données issues des médias sociaux. voir « A propos de Klout », disponible à l'adresse suivante : <https://klout.com/corp/about> (consultée le 14 juin 2017).

11 BOULLIER Dominique et LOHARD Audrey, *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, op. cit., p. 5.

Notre approche ne nous permet pas de quantifier à la manière de KLOUT le « score d'influence » de Pierre MENDÈS FRANCE auprès des parlementaires belges en raison de contraintes techniques liées à la nature et à l'époque de notre objet d'étude. En effet, non seulement nous n'avons pas accès aux logiciels et algorithmes mobilisés par l'entreprise privée mais surtout il paraît présomptueux d'établir un score sur seule base des matériaux et sources historiques accessibles au chercheur : nos archives parlementaires sont insuffisantes pour permettre de calculer l'influence avec autant de précision apparente que KLOUT<sup>12</sup>. Puisque notre approche se veut essentiellement constructiviste, nous prenons effectivement en considération les trois indicateurs de la société californienne pour nourrir notre analyse de discours qualitative sans chercher à la chiffrer. Toutefois, ce que nous retenons essentiellement de la méthodologie de KLOUT, c'est sa modélisation de la réputation par le biais d'une « matrice d'influence ». Il s'agit d'une catégorisation des différents profils d'influenceur. Si cette typologie répond davantage à un environnement en ligne, elle peut faire l'objet plus traditionnel, de l'avis de BOULLIER et LOHARD, d'un outil d'analyse des acteurs de l'espace public dont les politiques<sup>13</sup>. La construction de ces idéaux-types dépend de deux grands types de variables : le contenu diffusé et les attitudes ou stratégies communicationnelles.

Afin de contourner les anachronismes, nous soumettons la typologie proposée à l'épreuve des contextes socio-politiques et contraintes technologiques caractérisant les relations franco-belges des années 1950. Pour adapter la matrice à la configuration historique choisie, nous entendons par contenu les réformes et projets politiques portés par Pierre MENDÈS FRANCE tandis que les stratégies communicationnelles renvoient aux attitudes diplomatiques et à l'image même que le président du Conseil se donne ou qu'on lui prête. De même, là où la matrice de KLOUT originale accorde une place considérable aux profils mobilisant le phénomène du partage de contenu en ligne, nous avons converti cette tendance en capacité de l'acteur à imposer ses propres contenus sous forme de projets politiques innovants ou réformes. Notre analyse de discours tâche de catégoriser les réputations de MENDÈS FRANCE sur base d'une typologie inspirée de KLOUT mais appliquée au champ politique, comme le montre la figure 1 :

---

12 D'autant plus que nous estimons comme BOULLIER que le « score d'influence » de KLOUT reste une valeur contestable sur le plan méthodologique à l'instar des pondérations entre les trois indicateurs précités qui restent tout à fait subjectives. Cette tendance marketing qui tente de quantifier le moindre enjeu communicationnel est une caractéristique de l'économie d'opinion.

13 BOULLIER Dominique et LOHARD Audrey, *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, op. cit., p. 7.

Figure 1. La matrice de KLOUT appliquée au champ politique.

	RÉFORMES ↔		↔ INNOVATIONS		
ACTIF	<b>Curateur</b> Cible les dossiers les plus délicats pour stopper la dégradation d'une situation	<b>Réformateur</b> Réforme des pans essentiels qui doivent affecter l'entièreté d'une politique	<b>Créateur de tendance</b> Génère des émules par un projet clair, innovant et apprécié	<b>Célébrité</b> Influence pour le meilleur ou pour le pire une audience dépendante	POLITIQUE GLOBALE
	<b>Syndic</b> Tente de sauver ce qu'il reste à sauver dans l'urgence d'une situation	<b>Continuateur</b> Poursuit les efforts ponctuels et ciblés de ses prédécesseurs sans innover	<b>Leader</b> Répond aux besoins d'une majorité par des politiques novatrices et peu/pas contestées	<b>Expert</b> Crée des politiques fiables et durables de par sa connaissance de la situation	
ATTENTISTE	<b>Amateur</b> Débute dans le domaine de sa fonction, avec peu d'audience	<b>Intermédiaire</b> Communique ponctuellement pour sonder son audience mais agit peu	<b>Médiateur</b> Désamorce les situations complexes entre acteurs de par son statut respecté	<b>Diplomate</b> Diffuse des contenus spécifiques pour moduler son audience à sa guise	POLITIQUE CIBLÉE
	<b>Observateur</b> Se prépare à agir en se contentant de scruter les actions de ses homologues	<b>Explorateur</b> Essaie de nouvelles méthodes sans attendre de résultat en particulier	<b>Idéologue</b> Cherche à diffuser une idéologie par le biais de politiques orientées	<b>Spécialiste</b> Se focalise sur une politique spécifique dont il dispose d'une connaissance fine	
	NOUVEAU ↔		↔ EXPÉRIMENTÉ		

Les deux approches théoriques que nous venons de détailler, la *Lesson Drawing* et la sociologie des réputations, se veulent complémentaires. Si la première s'attache à évaluer l'influence de l'action politique de l'expérience gouvernementale française de 1954, la seconde se focalise davantage sur l'impact du personnage de Pierre MENDÈS FRANCE lui-même auprès des parlementaires belges. Notre principale méthode réside dans l'analyse du discours. La réputation elle-même est un discours qui se construit sur un matériel linguistique ambigu et non univoque, arbitraire et non universel<sup>14</sup>. Rappelons toutefois l'avertissement de Patrick CHARAUDEAU : « l'analyse du discours n'a pas à se donner pour objet la découverte de la Vérité, mais la découverte des jeux de mise en scène de la vérité »<sup>15</sup>. C'est ce que l'auteur appelle une problématique de l'influence. De fait, nous ne prétendons pas atteindre la réalité historique absolue telle que vécue par les acteurs de l'époque en raison de la maigreur des sources à notre portée, seules voies d'accès au passé. Nous tâchons cependant de rendre compte le plus fidèlement possible des enjeux de pouvoir, des représentations sociales partagées qui peuvent justifier les actions, comprendre la causalité des événements mais aussi leurs conséquences parfois perceptibles jusqu'à nos jours. L'analyse de discours se focalise sur la construction des propos tenus lors des débats parlementaires.

14 BOULLIER Dominique et LOHARD Audrey, *Opinion Mining et Sentiment Analysis : méthodes et outils*, Paris, Open Editions Press, 2012.

15 CHARAUDEAU Patrick, « L'argumentation dans une problématique d'influence », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2008, n° 1, p. 3.

Dans ce cadre, il nous faut prendre en considération la multiplicité des interprétations discursives<sup>16</sup> et identifier les positions parfois discordantes au sein d'un même parti politique par exemple. Les *Annales Parlementaires* constituent le cœur de notre matériel d'analyse. Pour enrichir notre réflexion, nous avons également consulté les archives personnelles de Paul-Henri SPAAK récemment numérisées<sup>17</sup>, ainsi que ses mémoires, *Combats inachevés*<sup>18</sup>, en raison de sa relation particulière avec MENDÈS FRANCE.

## Le cadre contextuel, l'état des relations franco-belges

La IV<sup>e</sup> République, régime ultra-parlementaire, enchaîna 25 gouvernements sur douze ans d'existence<sup>19</sup>. Sur la scène internationale, la France doit « s'inventer un rôle de puissance moyenne »<sup>20</sup> alors qu'elle est le premier pays d'Europe à se confronter aux nouveaux conflits d'après-guerre, c'est-à-dire la Guerre froide et les guerres coloniales. Le « danger allemand » paraît plus pressant ce qui conduit à la signature du Traité militaire de Bruxelles, en 1948, avec le Benelux et la Grande-Bretagne en une première forme d'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Sur la scène politique nationale, les législatives de juin 1951 sont marquées par la poursuite de la coalition dite de Troisième force, par les partis Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)<sup>21</sup>, Rassemblement des Gauches Républicaines (RGR)<sup>22</sup>, Mouvement Républicain Populaire (MRP)<sup>23</sup> et « modérés »<sup>24</sup>, qui se dresse entre les blocs communiste<sup>25</sup> et gaulliste<sup>26</sup>. Le Parti Communiste Français (PCF) n'obtient plus « que » 103 députés et le Rassemblement du Peuple Français (RPF) se contente de 121 élus<sup>27</sup> provoquant sa dissolution en 1953. Mais le plus grand perdant est le MRP : après la chute des gouvernements FAURE et PINAY sur la question de la défense européenne, le parti amorce une insoluble querelle intérieure en exigeant en vain la

16 RINGOOT Roselyne, *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014.

17 Archives de la Fondation Paul-Henri SPAAK, documents numérisés disponibles à l'adresse suivante <http://lib.ulg.ac.be/fr/content/archives-paul-henri-spaak> (consultée le 22 avril 2016).

18 SPAAK Paul-Henri., *Combats inachevés. [Tome] 2, De l'espoir aux déceptions.*, Paris, Fayard Bruxelles, 1969.

19 DUHAMEL Eric, *Histoire politique de la IV<sup>ème</sup> République*, Paris, La Découverte, 2000, p. 3.

20 CAUCHY Pascal, *La IV<sup>e</sup> République*, Paris, PUF, 2004, p. 30.

21 La SFIO est le parti socialiste français.

22 Le RGR est la coalition du parti radical et de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR) créée en 1945.

23 Le MRP est le parti centriste démocrate-chrétien français fondé en 1946.

24 Les républicains modérés incarnent la droite républicaine et libérale.

25 Le PCF est stalinien après la guerre, ce qui l'écarte du gouvernement.

26 Le RPF est le parti des fidèles de de Gaulle, dissous en 1953.

27 CAUCHY Pascal, *La IV<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 71.

ratification de la CED<sup>28</sup>. Ce projet de défense européenne commune hors du giron américain devait aussi encadrer le réarmement de l'Allemagne ce qui divisa les parlementaires au sein de mêmes formations et empoisonna la vie politique française durablement. Le traité ne sera jamais soumis au vote de l'Assemblée nationale avant l'expérience MENDÈS FRANCE<sup>29</sup>.

La Belgique des années 1950 est dans une phase de mutations où les équilibres s'inversent entre le Nord et le Sud du pays<sup>30</sup>. Les élections de 1954 sont annoncées constituantes afin de pouvoir envisager la CED. Le Parti Social-Chrétien (PSC) est le grand perdant avec treize sièges en moins dont huit en Flandre alors que les socialistes progressent avec onze sièges supplémentaires et les libéraux cinq de plus. Les communistes poursuivent leur déclin. La coalition socialiste libérale d'Achille VAN ACKER arrive au pouvoir deux mois avant la nomination de PMF. Paul-Henri SPAAK qui succède à Paul Van Zeeland aux affaires étrangères joue un rôle essentiel dans la relance du projet européen<sup>31</sup>. Les relations franco-belges à l'aube des années 1950 sont marquées par l'aboutissement de la question royale, la presse française interférant jusqu'à appeler les Belges à voter contre le « roi de la collaboration »<sup>32</sup>. Dès 1953, l'ambassadeur de France à Bruxelles est Jean RIVIÈRE. Pour lui, le mouvement wallon est une cause perdue et excessive dans ses revendications<sup>33</sup>. Il est critique vis-à-vis du gouvernement VAN ACKER qu'il considère comme un homme réaliste mais peu intéressé par les affaires internationales et européennes<sup>34</sup>. À l'inverse, il apprécie Paul-Henri SPAAK et ne cesse d'appeler le Quai d'Orsay à nourrir de meilleures relations avec celui-ci.

Concernant les systèmes de représentations, la Belgique constate que sa voisine peine à concrétiser ses aspirations de grandeur renouvelée<sup>35</sup>. Ils sont globalement partagés « entre pitié et condescendance,

28 RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IVe République. Tome 2, L'expansion et l'impuissance : 1952-1958*, Paris, Editions du Seuil, 1983.

29 ELGEY Georgette, *Histoire de la IVe République. 3e partie, La République des tourmentes, 1954-1959*, Paris, Fayard, vol.1, 1992, 678 p.

30 DUJARDIN Vincent et DUMOULIN Michel, *Nouvelle histoire de Belgique. : 1950-1970, l'union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri, 2008, p. 40.

31 AUBERT François, « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2008, n° 1973, p. 4.

32 LANNEAU Catherine, *Où va la France? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Université de Liège, 2006, pp. 2017-2018.

33 *Ibid.*, p. 221.

34 AUBERT François, « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 15.

35 LANNEAU Catherine, « Voisinage et représentations : La Belgique francophone et la France, du Front populaire à la Guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, (2010), n° 1, p. 8.



colère et inquiétude » et affichent une moindre tolérance envers le chauvinisme français<sup>36</sup>. La « petite puissance » belge a développé une capacité à peser sur les relations internationales, réévaluant la France elle-même comme une « moyenne puissance »<sup>37</sup>. Cette perception négative est le fait de trois générations belges : celle ayant connu la III<sup>e</sup> République post 1871, anticléricale et revancharde, celle des « années folles » constatant le déclin et celle du feu de la Seconde Guerre mondiale qui ne perçoit plus la France comme le centre du monde moderne face à la concurrence anglo-saxonne. Les relations franco-belges dans les années 1950 ne sont plus exclusives, elles s'insèrent désormais dans le contexte plus global des relations européennes multilatérales.

## **MENDÈS FRANCE et la politique étrangère belge**

La CED a, en Belgique comme en France, ranimé les vieilles rancunes antigermaniques dans le cadre oppressant de la Guerre froide. Cette *catharsis*, qui se solda par un refus de l'Assemblée Nationale, a profondément affecté les relations et les représentations de la France vis-à-vis de la Belgique<sup>38</sup>.

### **I. L'échec de la CED et le spectre du retour de la *Wehrmacht***

En Belgique, les inquiétudes au sujet de l'indécise ratification française du traité restent très vives<sup>39</sup>. Après avoir été si longtemps retardé, le débat à l'Assemblée Nationale est ouvert le 28 août 1954 malgré le « réel malaise » généré par l'échec de la conférence de Bruxelles<sup>40</sup>. Le 30 août, l'Assemblée Nationale se prononce enfin : 319 députés votent « pour le rejet » contre 264. Les tensions en France sont à leur comble, les députés MRP ne pardonnant pas à MENDÈS FRANCE ce qu'ils qualifient de « crime du 30 août »<sup>41</sup>. En Belgique, le débat parlementaire concernant les actes internationaux ne s'ouvre

---

36 *Op. cit.*, p. 9.

37 *Ibid.*, p. 11.

38 CHATRIOT Alain, *Pierre Mendès France: Pour une République moderne*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 96.

39 AUBERT François, « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 24.

40 Considérée comme la rencontre diplomatique de la dernière chance, la conférence de Bruxelles devait permettre de trouver le terrain d'entente nécessaire à la ratification française de la CED. Ce fut un échec que l'opposition parlementaire attribua à Paul-Henri SPAAK. CHATRIOT Alain, *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 100.

41 Le vote du 30 août portait sur la seule question préalable à la constitution de la CED. Aucun débat n'eut lieu sur le fond, ce que les alliés diplomatiques reprochèrent longtemps à la France. *Ibid.*, p. 104.

que le 11 janvier 1955. C'est le député libéral Paul KRONACKER<sup>42</sup> qui ouvre les hostilités à la tribune, revenant sur le rejet de la Défense européenne par la France : « L'Assemblée nationale française tua la CED sans en avoir discuté alors que c'était une solution due au génie créateur français »<sup>43</sup>. Le ton est amer, mais remarquons que ce n'est pas PMF qui est tenu pour responsable de cet échec mais bien les parlementaires français. Au contraire, l'action du président du Conseil est saluée au même titre que celle de son homologue belge aux affaires étrangères : « C'est dans ce désarroi général que grâce à l'habileté de quelques hommes d'État : MENDÈS-FRANCE et SPAAK [...] que la solution vit le jour »<sup>44</sup>. Toutefois, le libéral, explicitement anglophile, regrette que le format de la CED n'ait pas été retenu car il offrait, selon lui, des garanties supplémentaires que le projet d'UEO porté par PMF ne comporte pas.

Dans l'argumentaire déployé par KRONACKER, le spectre du réarmement allemand est prédominant : « Nous ne pouvons pas tout à fait oublier que d'autres Allemands, comme BETHMANN-HOLLWEG ou RIBBENTROP, ont fait bon marché d'engagements tout aussi solennels »<sup>45</sup>. Le camp libéral n'est pas unanime sur la question de l'alternative à la CED, comme Albert DEMUYTER<sup>46</sup> qui ne veut entendre parler d'aucune forme d'armée allemande : la précipitation du gouvernement français contaminerait le parlement belge<sup>47</sup>. Outre les arguments germanophobes, c'est la question même de la construction européenne qui préoccupe. En ce sens, KRONACKER est appuyé par le député socialiste PIERSON<sup>48</sup> qui aurait, comme la majorité de son parti, préféré le cadre de la CED non pas pour l'intégration militaire de l'Allemagne mais surtout pour l'intégration européenne qu'elle impliquait. Ces

---

42 Paul KRONACKER (1897-1994) est député du Parti Libéral. Attaché militaire du gouvernement belge à Londres pendant la Seconde Guerre Mondiale, il négocia des aides à la reconstruction du pays. Il fut, entre 1944 et 1947, ministre sans portefeuille sous les gouvernements PIERLOT et VAN ACKER I et ministre des importations sous les gouvernements Van Acker II-III et Huysmans. (*Paul Kronacker, Inventaris van het archief (1919-1985)*, Gent, Liberaal Archief, 2007.)

43 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document KO0531595, p.5.

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*

46 Albert DEMUYTER (1925-2011) est député du Parti Libéral. Résistant, il œuvra comme messager du réseau *Pro Belgica* et fut emprisonné en 1943. Relâché, il participa à la Libération du pays au sein de la Royal Navy. Après la guerre, il fut élu conseiller communal d'Ixelles en 1952 (VAN MOLLE Paul, *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, Antwerpen, Standaard, 1972.).

47 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document KO0531595, p.16.

48 Marc-Antoine PIERSON (1908-1988) est député du Parti Socialiste. Conseiller communal de la ville de Bruxelles dès 1951, il est élu député un an plus tard. Il fut président du groupe socialiste à la Chambre et président de la commission justice. (VAN MOLLE Paul, *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, op. cit.)

espérances déçues envisagent les alternatives proposées par PMF comme des « solutions subsidiaires auxquelles on se rallie, faute de mieux »<sup>49</sup>.

L'intervention de Pierre WIGNY<sup>50</sup> est bien plus acide : « Ce n'est pas nous qui arrêterons des projets qui sont aussi avancés. Je ne pense même pas que nous puissions demander des modifications »<sup>51</sup>. Le poids diplomatique du Benelux est perçu comme dérisoire face à l'Assemblée Nationale qui s'est déjà prononcée. Seul le vote à venir du Conseil de la République maintient quelque espoir d'empêcher la réalisation des Accords. WIGNY est connu pour ses prises de positions très critiques à l'égard de la IV<sup>e</sup> République dans les colonnes de l'organe nationaliste *La Nation Belge*<sup>52</sup>. Il entretient pourtant de grands espoirs vis-à-vis de MENDÈS FRANCE, seul capable d'empêcher le déclin français à ses yeux. Or, ni la CED ni l'UEO ne lui semblent des solutions idéales : « Au lieu d'avoir une Europe intégrée, nous nous trouvons devant une coalition de nations armées. C'est l'histoire ancienne qui recommence »<sup>53</sup>. Dans le camp communiste, Jean TERFVE<sup>54</sup> se veut encore plus virulent face à la décision française et le positionnement de SPAAK. Alors que la nouvelle de l'échec de la CED avait été accueillie triomphalement par le PCB, l'alternative des Accords de Paris ne suscite que tristesse et inquiétude. TERFVE est en opposition totale face à PMF, diabolisé par le Drapeau Rouge comme l'instigateur du retour de la Wehrmacht<sup>55</sup>. Pour le député wallon, il a réalisé « un effort désespéré » pour permettre à tout prix que le vote final ait lieu<sup>56</sup>.

---

49 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.7.

50 Pierre WIGNY (1905-1986) est député PSC de Tournai bien que dissident lors de la Question royale. Il est nommé ministre des colonies entre 1947 et 1950. À partir de 1952, il occupe un siège à l'Assemblée commune de la CECA. (STENMANS Alain et CHARLIER Jacques, « Wigny Pierre », *Biographie Belge d'Outre-Mer*, 2015, vol.IX, pp. 433-440.)

51 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.7.

52 D'HEUR Mike, *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, op. cit., p. 224.

53 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.8.

54 Jean TERFVE (1907-1978) est député du Parti Communiste et membre du Mouvement wallon. Actif dans le milieu de la presse clandestine, il devient président du Front de l'Indépendance en 1943. À la Libération, il est nommé ministre de la reconstruction sous VAN ACKER III et HUYSMANS ainsi que député de l'arrondissement Mons-Borinage. Jugé trop proche de la ligne dictée par Moscou, il est écarté un temps du bureau politique du PCB entre 1954 et 1957. voy. GOTOVITCH José, *Avocat, chef partisan, député, ministre, Jean Terfve, un « prince » communiste ?*, Bruxelles, CARCOB, 2014.

55 D'HEUR Mike, *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, op. cit., p. 224.

56 *Annales parlementaires*, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.11.

## **II. Quelle réputation pour l'homme du réarmement allemand ?**

Le 30 décembre 1954, MENDÈS FRANCE obtient, sur le fil, la ratification des Accords et le réarmement dans le cadre de l'UEO : 289 voix pour face à 251 contre et 78 abstentions<sup>57</sup>. Ce succès européen est avant tout perçu en Belgique comme celui de PMF. Le phénomène de *Lesson Drawing* s'illustre au cours des débats, l'entièreté de la séquence de notre cadre théorique étant respectée. De fait, SPAAK monte à la tribune pour défendre son bilan diplomatique après avoir rencontré le président du Conseil et suivi les débats de l'Assemblée nationale. Il demande, dans son intervention publique, que le parlement belge attende que la France elle-même ait définitivement ratifié les Accords de Paris, en ce compris le vote du Conseil de la République, avant de « très rapidement et très facilement s'aligner et ratifier à son tour »<sup>58</sup>. Explicitement, le ministre belge souhaite suivre l'attitude française qu'elle soit positive ou négative vis-à-vis du réarmement allemand, modulant l'orientation de la politique du royaume en fonction non pas du propre vote des parlementaires belges mais plutôt en fonction de celui des homologues français. La « leçon française » que constitue la gestion du dossier de la défense européenne par le gouvernement PMF doit être directement importée en Belgique pour garantir une ligne commune avec l'allié français, au détriment des voix de désaccord qui s'élèvent au sein du parlement belge. Cette volonté du ministre belge nourrit le sentiment d'un Benelux secondaire dans l'orientation politique européenne, comme développé par Michel DUMOULIN et Geneviève DUCHENNE<sup>59</sup>, dont les députés belges semblent avoir pleinement conscience. Remarquons que le discours de Paul-Henri SPAAK est reçu par des « applaudissements sur tous les bancs, sauf sur les bancs communistes »<sup>60</sup>, les voix discordantes au sein des partis traditionnels noyées par la majorité parlementaire favorable à la vision de Paul-Henri SPAAK.

Les débats mouvementés du parlement belge à propos du réarmement allemand génèrent des représentations nuancées de l'action diplomatique de PMF, parfois au sein d'un même parti. Sa réputation sur ce dossier oscille constamment entre celle du Curateur qui empêche la situation diplomatique de se dégrader encore davantage et celle du Syndic qui, en position de faiblesse dans les négocia-

57 ROUSSEL Eric, *Pierre Mendès France*, Paris, Gallimard, 2007, p. 374.

58 *Annales parlementaires*, séance du jeudi 13 janvier 1955, document KO0531625, p.6.

59 DUMOULIN Michel, DUCHENNE Geneviève et VAN LAER Arthe, *La Belgique, les petits Etats et la construction européenne: actes du colloque de clôture de la Ville Chaire Glaverbel d'études européennes : 2001-2002 (Louvain-la-Neuve les 24,25 et 26 avril 2002)*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

60 *Annales parlementaires*, séance du jeudi 13 janvier 1955, document KO0531625, p.12.

tions, tente de clore un dossier à n'importe quel prix. La réputation de Curateur est mise en avant par les députés belges envisageant les Accords de Paris comme l'alternative la plus souhaitable à la CED, même si non considérée comme la plus optimale à garantir la sécurité du réarmement : nous retrouvons SPAAK, les députés PIERSON et KRONACKER. La réputation de Syndic est quant à elle construite par les plus fatalistes qui ne cautionnent pas la nouvelle forme d'intégration allemande soit parce qu'ils entretiennent une nostalgie du projet de CED soit parce qu'ils ne souhaitent en aucun cas le retour prématuré d'une armée outre-Rhin : citons DEMUYTER, WIGNY et les communistes. Ajoutons pour ces derniers que la réputation d'Idéologue peut être intégrée puisqu'en favorisant le réarmement allemand sans consultation de l'URSS, PMF se ferait le véhicule de l'idéologie portée par les États anglo-saxons. Il est intéressant d'observer que le même type de reproche pouvait être relevé à l'extrême-droite qui trouvait tribune dans *La Nation Belge* ou *Europe-Magazine* en accusant le président du Conseil français d'agir en cryptocommuniste<sup>61</sup>. Enfin, le phénomène de *Lesson Drawing* illustré par la dualité SPAAK-MENDÈS FRANCE est confirmé, dans sa dernière séquence théorique, par le vote final du parlement belge en faveur des Accords de Paris une fois le Conseil de la République s'étant effectivement prononcé dans le même sens : l'attitude diplomatique de MENDÈS FRANCE a concrètement orienté la posture belge sur le dossier.

## **La révision de la loi sur l'alcool, un exemple de *Lesson Drawing* ?**

Pour prouver que l'influence de MENDÈS FRANCE sur l'activité parlementaire belge n'est pas un phénomène isolé au seul champ des relations internationales, nous analysons également sa portée dans le cadre sociétal de la lutte contre l'alcool.

### **I. La lutte antialcoolique de MENDÈS FRANCE comme source d'inspiration**

La lutte antialcoolique menée par PMF possède trois dimensions : un raisonnement économique, une politique de santé publique et un acte symbolique<sup>62</sup>. MENDÈS FRANCE attaque, dès novembre, le fonctionnement du système de production des alcools en France. Les excé-

---

61 D'HEUR Mike, *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, op. cit., p. 224.

62 COLLOVALD Annie, « Le verre de lait de Pierre Mendès France ou l'oubli des origines politiques », *La santé dans tous ses états*, 2000, pp. 35-54.

dents issus de la distillation étaient rachetés par le Trésor. L'alcoolisme faisait partie des images négatives associées aux Français et entretenues en Belgique. L'autre geste symbolique du président du Conseil fut la promotion du lait dans les écoles afin d'écouler la production française et de préparer les générations futures à consommer sainement. PMF apparaît comme un « modernisateur » de la société française pour une majorité de l'opinion publique<sup>63</sup>. Cette politique originale provoque les protestations des lobbies céréaliers directement touchés mais aussi de l'extrême-droite qui voyait là l'occasion d'accabler PMF sur fond d'antisémitisme et de l'extrême-gauche dans leur défense des petits artisans.

La loi VANDERVELDE fut adoptée en 1919<sup>64</sup> : cafés et autres débits de boisson ne pouvaient plus vendre de liqueurs, ni en proposer la consommation. L'implémentation de la loi fut accompagnée de mesures de répression contre les distilleries clandestines. Elle fut régulièrement remise en cause et particulièrement au moment où PMF réalisait ses propres réformes. En effet, les critiques récurrentes du camp libéral soulignent sa dimension liberticide et son inefficacité à contrer la création de débits illégaux sous le couvert de cercles privés. Dans les faits, la loi a tout de même permis le recul de l'alcoolisme sur tout le territoire<sup>65</sup>. Sa révision est abordée lors de la séance parlementaire du 26 janvier 1955, à l'occasion d'une interpellation du député libéral Hilaire LAHAYE<sup>66</sup> au ministre de la Justice, Albert LILAR<sup>67</sup>. LAHAYE se positionne en défenseur des intérêts des hôteliers et teneurs de débits lorsqu'il rappelle l'immense satisfaction de ces derniers à l'annonce d'un projet de révision de la loi VANDERVELDE. Il s'agit d'une initiative du ministre LILAR lui-même, datée de novembre 1954, mais n'ayant bénéficié d'aucun suivi depuis. Remarquons que la volonté de révision en Belgique se manifeste simultanément au lancement de la campagne antialcoolique de PMF, pourtant deux dynamiques réformatrices totalement opposées. LAHAYE cite d'ailleurs directement le président du Conseil français à la Chambre pour rendre compte de cette opposition : « c'est uniquement, dit M. MENDÈS FRANCE, la diffé-

---

63 CHATRIOT Alain, *Pierre Mendès France*, op. cit., p. 116.

64 GIRARD Alain, « La législation sur la vente de l'alcool et l'opinion en Belgique », *Population*, 1950, vol. 5, n° 4, pp. 758-759.

65 *Ibid.*

66 Hilaire LAHAYE (1913-1986) est député du Parti libéral. Rompant fréquemment la discipline de parti pour exprimer ses vues personnelles, il donna notamment sa voix au gouvernement catholique DUVIEUSART pour le retour de Léopold III. (VAN MOLLE Paul, *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, op. cit.).

67 Albert LILAR (1900-1976) est sénateur du Parti libéral. Il assumait plusieurs fois la fonction de ministre de la justice en 1946-47, 1949-50 et 1954-1958. (BAETEMAN Gustaaf, « Albert Lilar », *Nationaal Biografisch Woordenboek*, 2005, vol. XVII).

rence du point de départ, prohibition en Belgique et liberté en France, qui explique que vos propositions soient libérales, alors que celles du gouvernement français sont restrictives »<sup>68</sup>.

Les députés belges ne mobilisent pas PMF aux mêmes fins, produisant des réputations différentes pour servir leurs intérêts idéologiques. Libéraux et socialistes, pourtant partenaires de majorité, ne partagent pas la même vision de la loi VANDERVELDE. LAHAYE condamne l'utilisation de la campagne antialcoolique française dans l'argumentaire des socialistes belges qui souhaitent renforcer la législation, plutôt que de l'assouplir : « De wet van 1919 is een hypocriete wet [...] Men zal ons de houding van de heer MENDÈS-FRANCE opwerpen »<sup>69</sup>. Pour catégoriser la réputation de PMF sur ce dossier, nous revenons à notre matrice. Les socialistes belges développent une image de Créateur de tendance car la lutte contre l'alcool, tel qu'orchestrée par MENDÈS FRANCE, est une politique inédite et séduit à l'étranger. Elle bénéficie d'un effet de spillover sur d'autres champs politiques puisque, couplée à la promotion du lait, elle impacte positivement les secteurs agricole, de la santé, de la sûreté publique mais aussi de la diplomatie en luttant contre les stéréotypes d'une France alcoolique. Les socialistes veulent donc s'inspirer de cette expérience pour accroître l'efficacité de la législation belge. Pour les libéraux menés par LAHAYE, PMF se rapproche plutôt de l'Explorateur par ses tentatives hasardeuses de lutter contre les puissants lobbies sans anticiper leur efficacité auprès de la population.

## **II. Le projet LILAR et la proposition LAHAYE**

L'influence du président du Conseil français sur la révision de la loi VANDERVELDE est un fait mais soulignons aussi que l'inverse, l'influence de l'expérience belge dans la campagne antialcoolique de MENDÈS FRANCE l'est tout autant. Le phénomène de Lesson Drawing s'applique dans les deux sens. LAHAYE rend compte de cette volonté mutuelle de tirer les leçons de l'État voisin, en évoquant à nouveau sa correspondance avec PMF : « Ce qui importe, c'est que la législation belge et la législation française se rejoignent dans une position de juste milieu et que chacun de nos deux pays profitent de l'expérience de l'autre »<sup>70</sup>. Le ministre LILAR tente de synthétiser les deux tendances dans son projet

---

68 *Annales parlementaires*, séance du mercredi 26 janvier 1955, document KO0531731, p.7. Hilaire LAHAYE entretient une correspondance avec PMF sur ce dossier : les propos rapportés à la Chambre proviennent d'une lettre reçue par le député libéral en réponse à son propre projet de révision de la loi VANDERVELDE.

69 *Ibid.*

70 *Ibid.*

de loi pour satisfaire les partenaires de majorité qui ont chacun leur vision propre de la politique de PMF. Mais notons que LAHAYE s'est permis de soumettre au président du Conseil sa propre révision, plus libérale que celle de LILAR car autorisant à nouveau les commerçants à vendre ce qui leur était interdit. Ainsi, PMF commente dans sa correspondance : « Telle qu'elle est rédigée, la proposition de loi LAHAYE ne gêne en aucune façon la législation française »<sup>71</sup>.

Notre analyse a vérifié les différentes étapes de la séquence théorique du *Lesson Drawing*. Nos deux acteurs, le député LAHAYE et le ministre LILAR, interviennent à la tribune et nourrissent le débat sur la consommation et la vente d'alcool distillé en Belgique. LAHAYE présente une proximité supplémentaire avec la France de par sa correspondance directe avec MENDÈS FRANCE sur ce dossier. Quant à LILAR, l'influence française se perçoit dans le choix même de l'agenda politique : son projet est une réponse au lancement de la campagne antialcoolique. Les deux libéraux s'accordent dans leur synthèse de l'expérience française et son importation éventuelle. D'une part, l'alcoolisme sur le territoire français constitue un puissant dissuasif, une leçon à ne pas reproduire en Belgique qui empêche la simple suppression de la loi VANDERVELDE. D'autre part, la campagne menée par PMF, différemment appréciée entre socialistes et libéraux belges, alimente la réflexion au parlement au point de générer des projets de révision sérieux. La nuance entre ces deux projets quant à la « leçon » MENDÈS FRANCE se situe au degré de liberté à accorder aux débiteurs de boisson. LILAR souhaite ménager ses partenaires socialistes en proposant un allègement des mesures préventives jugées trop « sévères » (thèse défendue par les libéraux) tout en alourdissant les peines destinées aux débiteurs illégaux (thèse défendue par les socialistes)<sup>72</sup>. LAHAYE, quant à lui, souhaite rendre la liberté de vente aux cafés, restaurants et hôtels<sup>73</sup>. Il nous reste à vérifier, pour que le transfert soit effectif, que ces projets aient abouti. Celui de LILAR est voté en 1957, 109 députés se prononcent en faveur de la révision, y compris LAHAYE, et 79 s'y opposent<sup>74</sup>. Le député libéral n'abandonne pas pour autant son projet d'allègement des conditions de vente : sa propre vision n'aboutira qu'en 1983 par la loi sur la patente pour les établissements volon-

71 *Op. cit.*, p.8.

72 *Annales parlementaires*, Projet de loi modifiant la loi du 19 août 1919, séance du 9 mai 1956, document KO0552514.

73 VAN DE KERCHOVE Michel, *Le droit sans peines : aspects de la dépenalisation en Belgique et aux Etats-Unis*, Publications Fac St Louis, 1987, p. 345.

74 *Annales parlementaires*, séance du jeudi 6 juin 1957, document KO0552514, p.19. Parmi les 196 votants, 9 abstentions.



taires<sup>75</sup>. La dernière étape de notre séquence est donc vérifiée, son adoption concrète en Belgique par le biais d'un texte normatif : la révision de la loi sur l'alcool est donc un phénomène de *Lesson Drawing* inspiré de l'expérience MENDÈS FRANCE.

## Conclusion

Par le biais des annales parlementaires, nous avons tenté de dessceller les représentations de PMF, sous forme de réputations catégorisées, produites par les députés eux-mêmes ou par l'idéologie de leur parti politique. Notre analyse de l'influence concrète, notion qui englobe des réalités et complexités multiples, s'est matérialisée sous formes de « leçons » délibérément importées du modèle ou contre-modèle français par des acteurs politiques belges sensibles aux modes de fonctionnement de l'État voisin. Ces *Lesson Drawings* constituent des preuves factuelles de l'influence d'un certain style de gouvernement MENDÈS FRANCE dans le processus décisionnel de la Belgique. Là où la politique étrangère, sous la direction de SPAAK, s'aligne explicitement sur la volonté française pour un vote aussi grave que celui du réarmement de l'Allemagne, ennemie d'hier, certains élus belges en viennent à s'interroger sur l'autonomie diplomatique même du Royaume étouffée par les « grands États ». Les inquiétudes sont nombreuses mais tous reconnaissent à MENDÈS FRANCE, Curateur ou Syndic des maux français, le mérite d'avoir enfin fixé le sort de la défense européenne. Son influence se manifeste également dans le quotidien des citoyens Belges puisque l'originalité de sa lutte antialcoolique génère des émules dans la production législative. L'adoption des projets libéraux ont illustré les transferts de politique malgré des appropriations divergentes.

L'appréciation de l'action gouvernementale française fluctue selon les événements mais les différentes tendances s'accordent pour reconnaître l'existence d'un style politique PMF que certains, comme le Pourquoi Pas ?, qualifiaient déjà de « mythe »<sup>76</sup>. Les représentations du président du Conseil produites ont suffisamment imprégné l'imaginaire collectif belge pour lui accorder le rang de grande figure politique française avant même la fin de son mandat, lui promettant ainsi une certaine postérité Outre-Quévrain. Les contraintes de cet article ne nous permettent pas de nous attarder ici sur les mobilisations ultérieures de PMF dans les discours parlementaires. Toutefois, dans un système de représentations lissé par le temps et la brièveté d'un pas-

---

75 Loi sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses, 28 décembre 1983, n° 1983004493.

76 « L'heure du mendésisme », *Pourquoi Pas ?*, le 29 octobre 1954, p.60.

sage remarqué au pouvoir, force est de constater que les députés se souviennent davantage de l'économiste de talent et de l'instigateur d'une nouvelle manière de gouverner, le mendésisme.

Érigé en « Célébrité », si l'on se réfère à la réputation de notre matrice de KLOUT revisitée, et mobilisé en Belgique par toutes les tendances, PMF a laissé une empreinte durable dans les archives parlementaires. Ce travail, limité par les voies d'accès au passé, n'avait pas la prétention exhaustive de dresser l'image invariable qu'aurait l'ensemble des députés mais plutôt une série de représentations, parfois complémentaires, parfois contradictoires, construites par le débat politique et nourrissant un imaginaire collectif autour de MENDÈS FRANCE. Afin de soumettre notre catégorisation à la comparabilité, il serait judicieux de l'étendre à d'autres figures politiques françaises susceptibles d'avoir influencé voire d'influencer encore l'activité parlementaire en Belgique, en raison des liens étroits qui unissent ces deux États.